

<http://clg-joseph-paul-boncour-st-aignan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article21>



Service de la Vie Scolaire

- Présentation du collège - Vie scolaire -

Date de mise en ligne : mardi 1er juin 2021

Copyright © Collège Joseph PAUL-BONCOUR, Saint-Aignan - Tous droits

réservés

[<http://clg-joseph-paul-boncour-st-aignan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-joseph-paul-boncour-st-aignan/local/cache-vignettes/L250xH167/viescojpgdoc9363-ac98b.jpg>]

Le bureau de la vie scolaire et le bureau de la CPE sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment C.

[<http://clg-joseph-paul-boncour-st-aignan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-joseph-paul-boncour-st-aignan/local/cache-vignettes/L400xH400/punctuation-f79b-34f11.jpg>]

Ce sont des lieux d'accueil pour les élèves : en cas de problème, de question ou de recherche d'information, **l'élève doit solliciter les membres du service de la vie scolaire qui s'efforceront de l'aider ou de le conseiller.**

Le service Vie scolaire est sous la responsabilité de la **Conseillère Principale d'Éducation (CPE)**.

Ses missions sont les suivantes :

- Assurer la sécurité et le respect des règles collectives dans les temps hors cours ;
- Assurer la gestion et le suivi des absences, les échanges avec les familles qui en découlent ;
- Assurer le suivi des élèves en liaison avec les professeurs et les différents membres de la communauté éducative ;
- L'aide personnelle : prise en compte des problèmes individuels en liaison avec l'assistante sociale, la Psychologue de l'Education National, l'infirmière et le médecin scolaire, les responsables légaux... ;
- Prendre en compte et gérer les conflits non résolus par les AED ;
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie chez les élèves.

L'équipe de vie scolaire est composée de cinq assistants d'éducation (AED) et d'un service civique.

[<http://clg-joseph-paul-boncour-st-aignan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-joseph-paul-boncour-st-aignan/local/cache-vignettes/L400xH400/training-394d017-80c1b.jpg>]

Leurs missions sont les suivantes :

- accompagner les élèves à vivre ensemble au collège, en sécurité et dans le respect du règlement intérieur.
- participer auprès de la CPE au contrôle de l'assiduité et à la discipline.
- assurer la surveillance des heures d'étude et aider aux devoirs lorsque cela est possible.
- apporter écoute et conseils lorsqu'un élève en exprime le besoin, l'aider à trouver les moyens de résoudre son problème
- observer la scolarité de chaque élève et les encourager à donner le meilleur d'eux-mêmes.

[<http://clg-joseph-paul-boncour-st-aignan.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-joseph-paul-boncour-st-aignan/local/cache-vignettes/L400xH400/refugees-102251e-6ae93.jpg>]